



Assemblée Générale Extraordinaire Régionale Wagnonville, le 6 mars 2016

Annexe 1

Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire

Déclaration de quorum et désignation du bureau électoral.

Rappel de la secrétaire Générale : la tenue de cette Assemblée Générale extraordinaire et l'ordre du jour, ainsi que de la proposition de modifications de nos statuts ont été communiqués aux membres de l'assemblée par l'envoi d'un courriel dans les délais impartis.

Comme le prévoit les statuts, tous ces documents ainsi que les annexes sont téléchargeables sur le site régional (ffessm-regnord.com)

Tous les Présidents de club ou personnes mandatées doivent passer au bureau d'accueil afin d'émarger les feuilles de présence. Ces dernières émanant de la Fédération ont été arrêtées le 27 février 2016, soit 16 jours avant la date de l'AG (suivant l'article 4.4 – 3° b de nos statuts).

Le comité représente 200 voix issues des 80 clubs et SCA de la région, conformément aux statuts le quorum est donc de 100 voix soit la moitié de la totalité des voix (selon l'article 4 – 7° des statuts) Après vérification notre AG dispose déjà de 125 voix 44 clubs sont représentés. Le quorum étant atteint, cette Assemblée Générale Extraordinaire peut donc commencer.

Je vous en rappelle l'ordre du jour validé par le Bureau Directeur en date du 17 décembre 2015

- Modifications des statuts du comité régional Nord-Pas de Calais

Le bureau des élections sera présidé par Mme Simone TEIRLINCK déléguée du conseil des Sages, et Serge ROBERT comme accesseurs membres du collège des Sages, Dominique FREVILLE Président de la commission Juridique et Mme Sylvie BOYAVAL membre du Comité régional.

L'ensemble des débats qui auront lieu cet après-midi seront actés dans un procès-verbal.

M. Olivier CARON membre du comité est désigné comme secrétaire de séance.

La parole est donnée à M. Georges ROELANTS président adjoint.